



Wallonie

URBANISME**AVIS D'ANNONCE DE PROJET**

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demandeuse est Madame Marie COLLETTE, Rue des Corbeaux 24 à 1390 Grez-Doiceau.

Le terrain concerné est situé Rue des Corbeaux 24 à 1390 Grez-Doiceau et cadastré 04C217V.

Le projet est de type : Rénovation d'un volume secondaire (annexe) en partie arrière de l'habitation, et présente les caractéristiques suivantes, par rapport au CoDT (Code du Développement Territorial) :

1. Article D.IV.40.al. 3 - écarts au RGBSR pour: matériau de parement (brique ocre/rouge clair); toit plat et sa couverture (bitume).
2. Article R.IV.40-1. § 1^e - 2^o la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Commune de GREZ-DOICEAU, Service Urbanisme, Place Ernest Dubois 1 à 1390 GREZ-DOICEAU. **Cependant, vu les conditions sanitaires actuelles (Covid-19) et afin de préserver la santé de chacun, la consultation des dossiers physiques est suspendue et ce, pour en éviter au maximum les manipulations par plusieurs personnes conformément aux recommandations sanitaires. Il est donc possible de demander à consulter le dossier directement en ligne en prenant contact avec le service urbanisme par téléphone au 010/84.83.58 ou par e-mail : urbanisme@grez-doiceau.be.**

Néanmoins, si vous êtes dans l'impossibilité d'accéder à internet, et toujours dans le respect des recommandations sanitaires, un rendez-vous peut être pris auprès du Service Urbanisme (010/84.83.58) ou urbanisme@grez-doiceau.be.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 03/03/2021 au 17/03/2021 au Collège communal, en mentionnant la référence 7935/BH:

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Commune de GREZ-DOICEAU, Place Ernest Dubois 1 à 1390 GREZ-DOICEAU ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@grez-doiceau.be

Le Directeur général

Le Bourgmestre



Y. STORMME

A. CLABOTS